

PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI


Pas-à-pas

Novembre 2021




INSCRIRE UN
ENFANT SUR LA
CARTE VITALE DE
L'AUTRE PARENT
(DEMANDE DE
DOUBLE
RATTACHEMENT)

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



**Compte ameli
web**



**Application
ameli pour
smartphone**



Téléphone

Principaux cas d'usage possibles

Un assuré qui souhaite inscrire son enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.

Le père ou la mère présente alors sa propre carte Vitale au médecin ou pharmacien. Autrement dit, le double rattachement évite de démunir de sa carte vitale un des deux parents et permet des remboursements plus rapides.

L'inscription de l'enfant sur chacune des cartes vitale de ses parents est particulièrement utile lorsque ces derniers vivent séparément.

Cas d'exclusion du téléservice



- ▶ Les assurés des régimes partenaires. Ils sont exclus du téléservice.
- ▶ L'enfant de plus de 16 ans (il doit avoir sa propre carte Vitale).
- ▶ Les enfants dont l'indicateur RNIAM est différent de E. En effet, la demande de rattachement n'est proposée qu'au seul parent « référent ». Il arrive parfois qu'un parent « non référent » fasse une demande de rattachement, mais c'est donc par erreur, car son enfant lui est déjà rattaché (mais « rattaché pour ordre », RNIAM W).

La démarche pas-à-
pas


COMPTE
AMELI
WEB



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

  L'assuré – parent référent des enfants - se connecte à son compte ameli

J'accède à mon compte ameli

 1 74 11 71 270 102

Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?



••••••••••



Code oublié ?

ME CONNECTER

OU



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (0) : L'assuré se rend dans l'onglet « **Mes démarches** » puis « **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent** »

The screenshot shows the 'Assurance Maladie' website interface. At the top, there is a navigation menu with four items: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', and 'Mes informations'. Below the menu is the 'Assurance Maladie' logo. The main content area is divided into three columns. The first column is titled 'EFFECTUER UNE DÉMARCHE' and contains a list of actions, with 'Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent' circled in red. The second column is titled 'TÉLÉCHARGER' and contains a list of documents. The third column is titled 'DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION' and contains a list of actions. Below these columns is a section titled 'SUIVRE MES DÉMARCHES' with a list of actions.

Assurance Maladie

Accueil Mes paiements Mes démarches Mes informations

EFFECTUER UNE DÉMARCHE

- Commander une carte Vitale
- Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
- Déclarer un accident causé par un tiers
- Faire une demande de Complémentaire santé solidaire
- **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent**
- Demander le remboursement d'un transport personnel
- Demander l'aide du médiateur
- Demander une pension d'invalidité
- Faire ou révoquer une procuration en ligne
- Demander un remboursement de soins à l'étranger

TÉLÉCHARGER

- Attestation de droits
- Attestation de paiement d'indemnités journalières
- Mes relevés mensuels
- Relevé fiscal

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

- Changement d'adresse postale
- Déclaration du nouveau-né
- Modifier mes coordonnées bancaires
- Changement de nom d'usage

SUIVRE MES DÉMARCHES

- Commande de carte Vitale
- Arrêts de travail
- Consulter les délais de traitement de ma CPAM

ESPACE D'ÉCHANGES

- Consulter mon espace d'échanges

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable

Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Le second parent pourra ainsi utiliser sa carte Vitale pour les soins de votre ou de vos enfant(s).
Avant de choisir d'inscrire votre enfant sur les cartes Vitale des deux parents, vous avez besoin de l'accord du second parent.

J'AI COMPRIS !

En début de démarche, un message de rappel indique à l'assuré qu'il doit avoir **l'accord du second parent** avant d'effectuer la demande

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré renseigne les informations obligatoires du second parent



INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Saisissez les informations du second parent :

Numéro de sécurité sociale : *

13 chiffres
2 chiffres

Date de naissance : *

JJ/MM/AAAA

Lien de parenté avec le ou les enfant(s) : *

Choisir

* champ obligatoire

L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisissant son **NIR** et sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne **le ou les enfant(s)** concerné(s) par la demande

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.



Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

La demande concerne :

- NAYA
04/04/2021
- LENY
16/08/2017

L'assuré sélectionne le(s) enfant(s) concerné(s) par la demande

RETOUR

CONTINUER

A noter :
Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :

- Les enfants de moins de 16 ans ,
- Les enfants RNIAM E (=> rattaché au parent a fortiori référent)

Les enfants **déjà rattachés au parent « non référent »** (=> rattachés pour ordre, RNIAM W) ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**. De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne le parent « référent » des enfants sélectionnés

Le parent « référent » est celui qui recevra les messages de l'assurance maladie concernant l'enfant.

The screenshot shows the top navigation bar of the Assurance Maladie website. It features the logo on the left and four menu items: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', and 'Mes informations'. Below the navigation bar, the text 'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT' is visible.

L'assuré sélectionne le parent « référent » pour le(s) enfant(s) sélectionné(s).

Quel sera le parent "référent" ?

Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destination des courriers, actions dans le compte ameli, etc.).

RETOUR

CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (5) : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

- Pour **chacun** des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :
- soit un **livret de famille**
 - soit un **extrait d'acte de naissance**.

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

* champ obligatoire

MELVYN

TOM

Déposez votre pièce justificative pour MELVYN

Livret de famille
 Extrait d'acte de naissance

Votre pièce doit être au format PDF, JPG ou PNG et sa taille totale ne peut excéder 200 Ko.

Fichier * : Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

RETOUR

CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (6) : L'assuré atteste sur l'honneur sa déclaration et l'accord du second parent



Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

J'atteste sur l'honneur avoir reçu l'accord de [REDACTED] quant à cette demande.
Et je confirme l'exactitude des éléments renseignés.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).

RETOUR VALIDER

L'assuré atteste sur l'honneur avoir reçu l'accord du second parent. Il valide.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (7) : Le compte confirme que la demande a bien été enregistrée

Un message de confirmation de bonne prise en compte s'affiche.

L'assuré recevra un accusé de réception électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte

The screenshot shows the 'Assurance Maladie' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and menu items: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', 'Mon espace prévention', and 'Mes informations'. The main heading reads 'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT'. A green message box contains the text: 'Votre demande est bien enregistrée. Un accusé de réception a été envoyé dans la messagerie de votre compte.' Below this, a blue bar asks 'ÊTES-VOUS SATISFAIT DE CE SERVICE ?' with two smiley face icons (one red, one green). A 'RETOUR À L'ACCUEIL' button is located at the bottom right of the page.

A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des réitérations effectuées à tort par un assuré.

La démarche pas-à-
pas

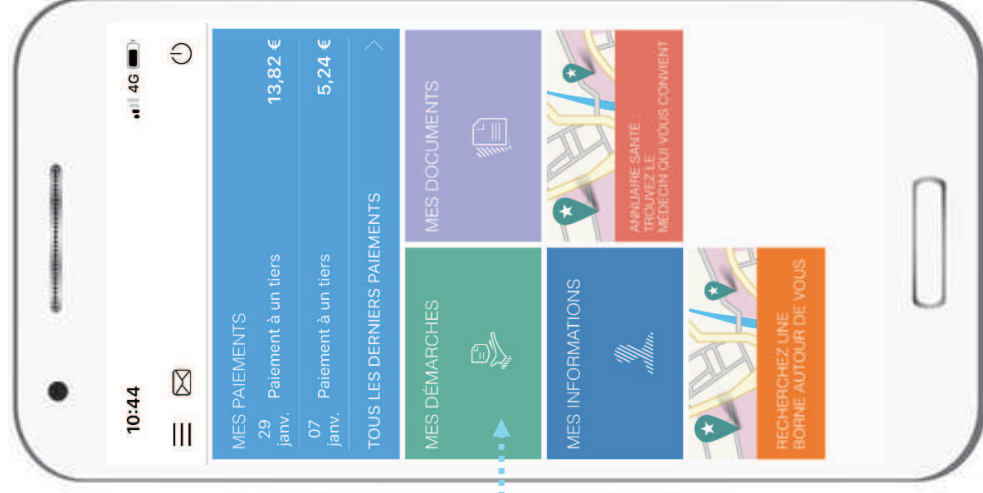
APPLI
AMELI



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli → **Rubrique Mes démarches**



L'assuré se rend dans l'onglet **Mes démarches**

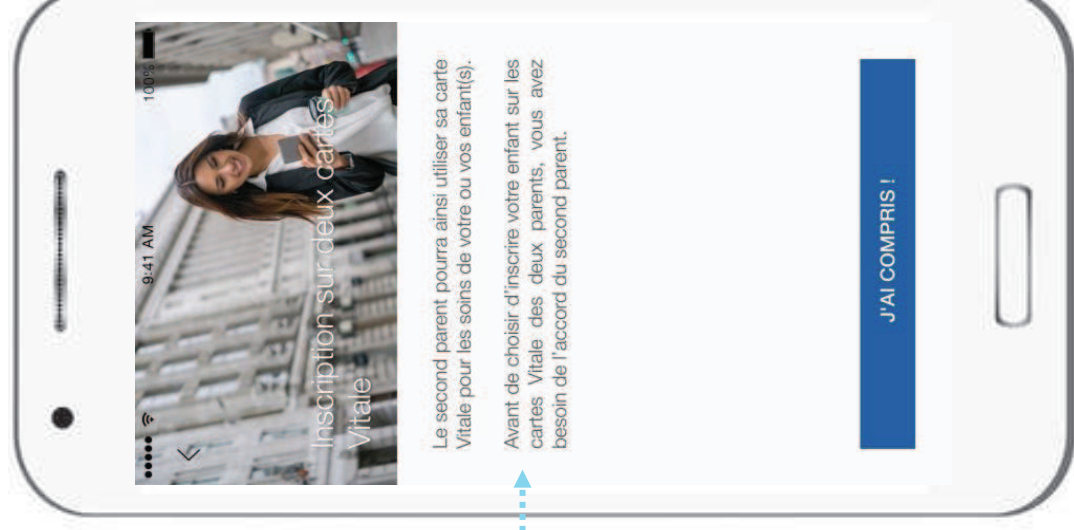


Il se rend dans la rubrique **Inscription sur deux Cartes vitale**

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable



En début de démarche, un message de rappel indique à l'assuré qu'il doit avoir **l'accord du second parent** avant d'effectuer la demande

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré renseigne les informations obligatoires du second parent

L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisissant son **NIR et sa clé**, sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)

9:41 AM 100%

Inscription sur deux cartes Vitale

Saisissez les informations du second parent :

Numéro de sécurité sociale

Date de naissance

Lien de parenté avec le ou les enfant(s)

SUIVANT

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne **le ou les enfant(s)** concerné(s) par la demande

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.



L'assuré **sélectionne** le(s) enfant(s) concerné(s) par la demande

A noter :

Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :

- Les enfants de moins de 16 ans ,
- Les enfants RNIAM E (=> rattaché au parent a fortiori référent)

Les enfants **déjà rattachés au parent**

« **non référent** » (=> rattachés pour ordre, RNIAM W) ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**.

De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

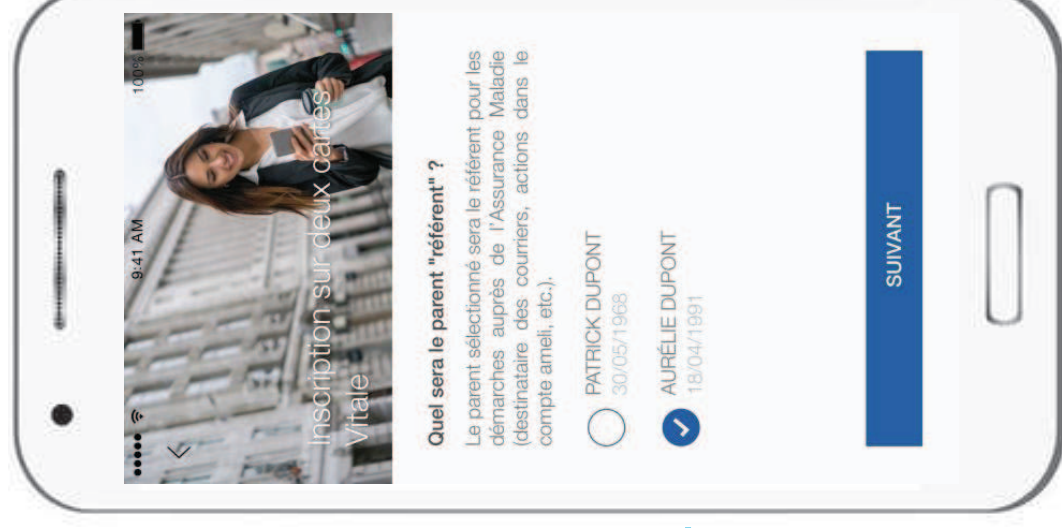
Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne **le parent « référent »** des enfants sélectionnés

Le parent « référent » est celui qui recevra les messages de l'assurance maladie concernant l'enfant.



L'assuré **sélectionne le parent « référent »** pour le(s) enfant(s) sélectionné(s).

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

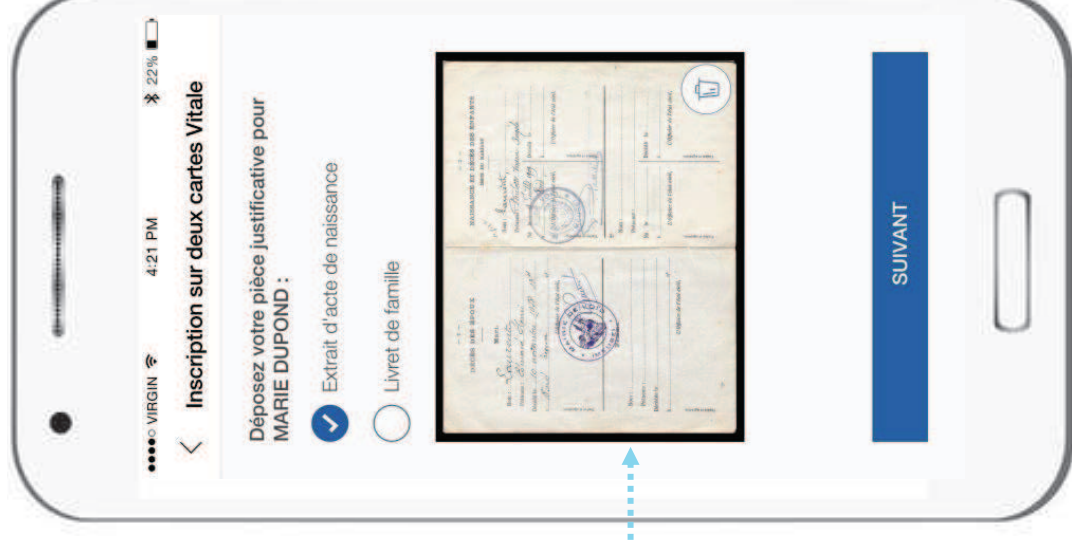
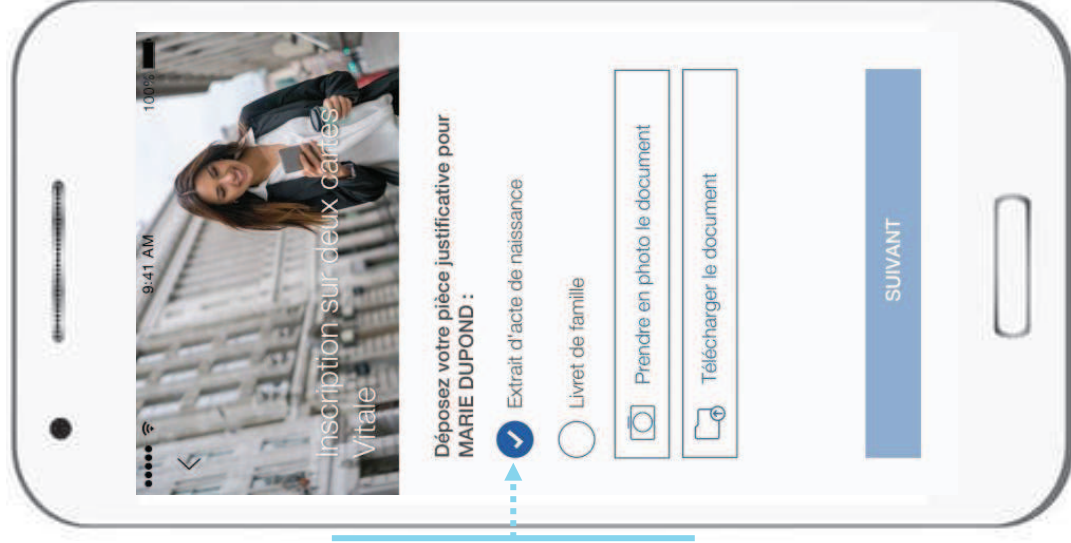


ETAPE (5) : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

Pour **chacun** des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :

- soit un **livret de famille**
- soit un **extrait d'acte de naissance**.

L'assuré à le choix entre prendre une photo ou télécharger le document



Le document apparaît lorsqu'il est **correctement chargé**

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (6) : L'assuré **atteste sur l'honneur** sa déclaration et l'accord du second parent

L'assuré **atteste sur l'honneur** avoir reçu l'accord du second parent. Il valide.



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (7) : Le compte confirme que la **demande a bien été enregistrée**



Un **message de confirmation** de bonne prise en compte s'affiche.

L'assuré recevra un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte

A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des répétitions effectuées à tort par un assuré.